



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 juillet 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie de Jarnioux

Présents :

M. AUJOGUE Yvan, M. BOLAC Jean-Christophe, M. BOST Joël Pierre, Mme CHAPPELAND Dominique Alice Marie, M. DE CHALENDAR Yves, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DURAND Brice Jacques, M. GOUTTENOIRE Bruno, M. LE GOFF Dominique, M. MARTINEZ Daniel Antoine Roger, Mme PRISSET Bénédicte Lucienne, Mme TUM Audrey, Mme VIDAL Nathalie Maria Christine

Procuration(s) :

M. BOUET Xavier donne pouvoir à M. AUJOGUE Yvan, Mme PEROTTI Eliane Anne Marie donne pouvoir à Mme PRISSET Bénédicte Lucienne

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BOUET Xavier, Mme PEROTTI Eliane Anne Marie

Secrétaire de séance : M. BOST Joël Pierre

Président de séance : M. DE CHALENDAR Yves

Monsieur le Maire souhaite en premier lieu remercier le public présent à ce Conseil Municipal. Il tient tout particulièrement à remercier Monsieur GASQUET, Maire de la Commune de Porte des Pierres Dorées et Monsieur PINEAU, Maire délégué de Liergues. Il donne également lecture d'un message de Monsieur le Sous-Préfet qui a tenu à s'excuser pour son absence.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER le Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Extension de la Commune Nouvelle de Porte des Pierres Dorées par regroupement des communes de Porte des Pierres Dorées et Jarnioux et adoption de la charte

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à un vote concernant le regroupement des communes de Porte des Pierres Dorées et de Jarnioux et d'adopter la charte.

Il tient à rappeler les grands principes de cette alliance qui permettra de construire un avenir tout en conservant l'histoire de chaque commune ainsi que leurs spécificités propres. La mutualisation de services répondra aux besoins des habitants.

Ces communes ont déjà pour habitude de travailler ensemble depuis de nombreuses années, en témoignent l'assainissement, la construction de la crèche ou encore de la caserne des pompiers.

La commune nouvelle sera constituée d'un Maire et de 3 Maires délégués. Cette structure deviendra l'interface officielle auprès des organismes, notamment administratifs.

Tous ces aspects figurent dans la charte qui a été rédigée entre les membres du Conseil Municipal de Porte des Pierres Dorées et celui de Jarnioux. Plusieurs rencontres ont été organisées afin de finaliser ce texte.

Cette charte sera également proposée pour adoption lors du Conseil Municipal de Porte des Pierres Dorées qui aura lieu le 12 juillet 2018.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose de voter à bulletin secret.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Où l'exposé du Maire relatif aux motifs de l'extension du périmètre de commune nouvelle entre les communes de Porte des Pierres Dorées et Jarnioux.

Considérant que jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la commune nouvelle, l'effectif total du conseil sera de 49 membres.

Le préfet fixera donc la composition du conseil municipal conformément à la loi, ainsi qu'il suit :

- Commune de Porte des Pierres Dorées : 34 sièges au conseil municipal de la commune nouvelle.*
- Commune de Jarnioux : 15 sièges au conseil municipal de la commune nouvelle.*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de charte élaborée conjointement entre les communes de Porte des Pierres Dorées et Jarnioux.

Après en avoir délibéré, par 13 Voix Pour et 2 Voix Nuls, le Conseil Municipal

- Demande à Monsieur le Préfet, de prendre son arrêté d'extension avant le 1^{er} octobre 2018 pour une création de la commune nouvelle élargie au 31 décembre 2018, et d'en fixer les modalités en tant que de besoin.

- Dit que ladite commune nouvelle sera dénommée « PORTE DES PIERRES DORÉES »

- Fixe le siège de la mairie de la commune nouvelle à l'adresse suivante : Mairie 42 rue du 11 novembre 1918, Pouilly Le Monial, 69400 PORTE DES PIERRES DOREES.

- Dit que le conseil municipal de la commune nouvelle (jusqu'en 2020) sera composé de 49 conseillers municipaux répartis comme suit :

Commune de Porte des Pierres Dorées: 34 sièges au conseil municipal de la commune nouvelle.

Commune de Jarnioux : 15 sièges au conseil municipal de la commune nouvelle.

- Dit que chaque commune historique restera commune déléguée.

- Dit que la commune nouvelle née du rapprochement de Porte des Pierres Dorées et de Jarnioux sollicitera son rattachement à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

- Désigne le Maire de Porte des Pierres Dorées, pour prendre toutes mesures conservatoires et urgentes de la commune nouvelle entre la date de création et l'élection du Maire et des adjoints.

- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

- Approuve la Charte constitutive de la commune nouvelle de «PORTE DES PIERRES DORÉES» regroupant les communes de Porte des Pierres Dorées et Jarnioux annexée à cette délibération.

- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Villefranche

- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'Agglomération de Villefranche.

- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

**A l'issue du dépouillement des votes à bulletins secrets,
le Conseil Municipal DECIDE à la majorité**

D'ADOPTER la délibération portant extension de la commune nouvelle de "Porte des Pierres Dorées" par regroupement des communes de Porte des Pierres Dorées et de Jarnioux et approuvant la charte.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0, Nuls : 2)

3 - Modifications du règlement intérieur de la Garderie Périscolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESSAINTJEAN qui expose que suite à la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée scolaire 2018-2019, le Règlement Intérieur de la Garderie Périscolaire, qui a été adopté lors du Conseil du 1er septembre 2015 et modifié le 5 juillet 2016 doit être à nouveau modifié.

Les modifications ont été apportées sur les articles suivants :

- article 2 : suppression du "mercredi" du fait du passage à la semaine d'école à 4 jours.
- article 5 : les inscriptions auront lieu uniquement en Mairie et non plus auprès de l'animatrice. Le paragraphe est donc modifié ainsi : Afin d'accueillir votre (vos) enfant(s) dans de bonnes conditions, il est obligatoire de le(s) inscrire avant le 3 septembre 2018. Aucun enfant ne pourra être accueilli sans cette inscription.
Pour ce faire, le dossier doit être complété et être remis à la Mairie accompagné de tous les justificatifs nécessaires.
- article 6 : des précisions sont apportées sur les modes de règlements. A savoir, adresse de la Trésorerie et site pour paiement en ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité D'ACCEPTER les modifications des articles 2, 5 et 6 du Règlement Intérieur de la Garderie Périscolaire à compter du 1er septembre 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Informations diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GASQUET, Maire de la commune Porte des Pierres Dorées. Ce dernier explique que la Mairie de Porte des Pierres Dorées a été installée sur Pouilly afin que la Mairie soit centrale.

Il tient à préciser que les communes sont totalement indépendantes et ne bénéficient pas de l'aide des Communautés d'Agglomération ou des Communautés de Communes au niveau des demandes de subventions.

Il affirme également qu'il est fort probable que la Région et du Département octroient les subventions qui ont été demandées, car les communes nouvelles sont gâtées du fait de leur démarche volontaire de se regrouper.

Il tient à rassurer sur le fait que le regroupement entre Liergues et Pouilly a été bien préparé et rappelle que l'élaboration de la charte a duré 18 mois. Le regroupement avec Jarnioux est donc lui aussi très bien préparé.

Il ajoute que grâce à ce regroupement, nous devenons le 4^{ème} pôle de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, après Anse, Chazay d'Azergues et le Val d'Oingt.

Il tient toutefois à préciser que tout n'était pas négatif au sein de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Il est certain que dans l'avenir les Communautés de Communes se regrouperont et que de ce fait, nous nous retrouverons.

Il termine en témoignant toute son émotion quant à ce regroupement. Son seul regret est que la commune de Ville sur Jarnioux ne fasse pas partie de cette aventure.

- Monsieur le Maire informe qu'une coupure d'électricité aura lieu Mardi 17 juillet 2018 entre 8h30 et 14h00 dans le secteur de Tous Vents. Cette information a été affichée sur les panneaux et mise en ligne sur le site de la commune.
- Monsieur le Maire rappelle que notre commune est concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Ces changements auront lieu le 11 septembre 2018. Cette opération aura un impact direct pour les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau. Il demande à l'ensemble des membres du Conseil de bien vouloir relayer cette information auprès des personnes âgées notamment.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame MEYRIEUX qui souhaite remercier la municipalité pour la subvention qui lui a été accordée ainsi que le prêt des infrastructures. Elle remercie également « le sou des écoles », « l'Ombre des Mots », les élèves ainsi que les habitants. Elle indique que la moyenne de vente a été de 900€.
- Monsieur le Maire informe que SFR est désigné comme l'opérateur en charge des déploiements de la fibre optique sur la commune.
Monsieur DURAND rappelle que des habitants du secteur de Bois Franc n'ont pas d'accès car ils sont reliés sur Villefranche et non pas sur la commune. Numéricable refuse de tirer les lignes alors que les raccordements datent de 1970. Il précise que l'installation de la fibre devrait avoir lieu sous 2 ans.
- Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet du Rhône qui par arrêté du 18 mai 2018 décerne la médaille de la famille à Madame Marie-Laure AUJOGUE. L'ensemble du conseil félicite Monsieur AUJOGUE pour cette reconnaissance.
- Monsieur LE GOFF demande s'il est possible d'allouer un budget supplémentaire de 300 euros pour financer les tournées de L'épicerie Culturelle. Après réflexion, Monsieur le Maire indique que cette facture pourra être réglée.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PINEAU, Maire délégué de Liergues, qui informe que le forum des associations de la Commune de Porte des Pierres Dorées aura lieu le 8 septembre 2018, de 9 heures à 12 heures, à la salle d'animation rurale de Pouilly.
Il précise que toutes les associations de Jarnioux seront invitées à participer à ce forum.
- Madame DESSAINTJEAN informe que le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est en cours de renouvellement. Cependant, la CAF nous a informé ces jours, que des changements devaient intervenir dans le cadre de ces renouvellements.
En effet, le gouvernement a annoncé un nouveau plan mais pour l'instant aucun texte n'est paru. La CAF n'a pu expliquer plus en détail ces modifications puisqu'elle a découvert en même temps que les communes cette annonce.
Ce plan pourrait entraîner une baisse, voir une suppression de la subvention versée à la commune.

Fin de séance à 21 heures 45 minutes

Fait à JARNIOUX
Le Maire,

